



# Covid-19 : le Projet Alimentaire Territorial un moyen de résilience face à la crise

**Avril 2021** 



Cette note stratégique réalisée par l'Aupa revient sur le rôle clé du Projet Alimentaire Territorial sur l'année 2020 face à la crise sanitaire traversée.

La mise en réseau des partenaires, le soutien financier, l'accompagnement technique aux opérations, les actions de communication et de suivi marquent l'opérationna-lité du Projet Alimentaire Territorial qui a su habilement être réactif, exemplaire et performant face à l'urgence sanitaire et les besoins de proximité.

Cette note introduit également la feuille de route 2021-2023 du Projet Alimentaire Territorial qui s'inscrit globalement dans les plans de relance et appels à projets nationaux portés par le gouvernement.

### UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL AMBITIEUX POUR UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

Le Projet Alimentaire Territorial piloté par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le PETR du Pays d'Arles est le plus vaste de France. Il s'étend sur un bassin de production et de consommation exceptionnel comprenant 121 communes, 5 000 exploitations, 145 000 hectares de terres cultivées, 2 millions d'habitants et près de 9 millions de touristes.

Ce territoire se caractérise par une grande diversité et qualité des productions agricoles, la présence de filières structurées, d'outils et d'opérateurs économiques performants, la proximité de nombreux bassins de consommation locaux. Mais parallèlement, l'agriculture locale reste empreinte de fragilités socio-économiques fortes, elle subit quotidiennement les pressions de la péri-urbanité (rente, morcellement et érosion foncière) et s'inscrit majoritairement dans des circuits longs de commercialisation très concurrentiels: 90% de la production locale part à l'expédition alors que 90% des produits consommés sont importés. Par ailleurs, moins de 30% des exploitations locales s'inscrivent dans des circuits courts de proximité. Les enjeux sociaux sont également prégnants sur ce territoire marqué par une forte disparité de revenus et des fragilités sociales déterminantes pour l'accès à une alimentation saine et de qualité. La précarité alimentaire touche aussi bien les zones urbaines que rurales et s'est renforcée avec la crise sanitaire de la Covid 19.

Le contexte actuel de crise, les forces et vulnérabilités territoriales renforcent la pertinence et l'intérêt stratégique du Projet Alimentaire Territorial. Ce dernier vise à rapprocher les acteurs clé de la chaine alimentaire à savoir les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs locaux pour soutenir l'économie agricole du territoire au service « d'une alimentation locale, durable, équitable, de qualité et accessible à tous ».

Le développement économique, la nutrition et la santé publique, l'aménagement durable du territoire, l'équilibre environnemental, la préservation des ressources, la valorisation des terroirs, l'expérimentation et l'innovation sont autant d'enjeux qui entrent dans le cadre de la construction et de la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial des Bouches-du-Rhône.

Le territoire compte parmi les 27 Projets Alimentaires Territoriaux labellisés de France et Aix-Marseille-Provence est la troisième métropole française à s'être saisie de ce dispositif pour déployer sa politique agricole et alimentaire.

Le label récompense une démarche partenariale et opérationnelle. En effet, le Projet Alimentaire Territorial est coconstruit et mis en œuvre collectivement par un réseau de plus de 200 acteurs publics et privés.

Cette « toile des acteurs » fait la force du Projet Alimentaire Territorial depuis son lancement en 2018. Elle a notamment permis au territoire d'être plus réactif et de mettre en œuvre une chaîne d'entraide sans précédent face à l'urgence de la crise sanitaire qui a frappé en 2020.



communes

2

millions d'habitants

5 000

exploitations agricoles

145 000

hectares de terres cultivées



## 2020 : UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL OPÉRATIONNEL EN RÉPONSE À LA CRISE SANITAIRE

Fin mars 2020, la moitié de la population mondiale est confinée, l'économie mondiale est quasiment à l'arrêt, la consommation et les bourses s'effondrent. La Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pays d'Arles ne sont pas épargnés par l'onde de choc provoquée par l'épidémie de la COVID-19.

Imprévisible, brutale et planétaire, la crise sanitaire s'est transformée rapidement en crise globale économique et sociale. Elle a fragilisé l'activité agricole (privée de débouchés et de main d'œuvre) et révélé la vulnérabilité de notre système alimentaire actuel mondialisé, complexe et dépendant des importations extérieures. La fermeture des frontières a questionné la capacité du territoire à répondre aux besoins alimentaires de la population. Par ailleurs, la crise a creusé les inégalités sociales et accentué les situations de précarité alimentaire (alimentation dégradée/insuffisante).

Dans le cadre de la stratégie globale du Projet Alimentaire Territorial, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pays d'Arles ont su se mobiliser dès les premières phases du premier confinement autour de deux grands axes d'interventions :

- Assurer l'approvisionnement alimentaire des populations fragilisées par la crise (travailleurs pauvres, intérimaires, retraités, étudiants, ...);
- Aider l'économie et les agriculteurs locaux qui ont vu leurs débouchés se réduire avec la fermeture des marchés de plein vent, de la restauration hors domicile (RHD) et des frontières.

L'ingénierie du Projet Alimentaire Territorial a réagi rapidement face à la crise pour faire remonter les besoins prioritaires de terrain, déployer des moyens collectifs et coordonner des solutions locales d'urgence.

Une chaîne de solidarité s'est mise en place. Elle s'est traduite par de nombreuses actions pensées et portées collectivement :

> L'aide alimentaire et le soutien aux associations caritatives. L'approvisionnement en produits locaux et invendus agricoles, le soutien financier, la réalisation d'un guide du don, la recherche de bénévoles, l'organisation de la livraison de denrées alimentaires aux plus démunis ... le Projet Alimentaire Territorial a répondu à la précarité alimentaire par différents dispositifs. A titre d'exemple,

près de 30000 paniers paysans soit près de 270 tonnes de fruits et légumes locaux et de saison ont bénéficié aux ménages précaires sur 16 villes du territoire et ce, durant un mois. Au total entre 21000 et 30000 personnes par semaine auront bénéficié de cette aide développée grâce à la mise en œuvre d'une chaîne logistique originale et multi-partenariale (le PETR, AMP, les services municipaux, les banques alimentaires, des réseaux associatifs et autres structures relais...).

L'essor de nouvelles dynamiques de circuits courts de proximité. La création d'une « Taskforce »\* (entre les MIN de Châteaurenard et de Marseille, la grande distribution, le CLUSTER ACTIUM, la chambre d'agriculture, le PETR et la Métropole) a permis de faciliter la commercialisation des fruits et légumes du territoire privés de débouchés : les petites et moyennes surfaces pendant la période de crise, ont été incitées à acheter local plutôt que dans les centrales d'achat et des supermarchés volontaires ont créé des « corners Grand Marché de Provence» avec des produits locaux de saison.

Le Projet Alimentaire Territorial a également accompagné certaines communes pour le maintien des marchés de plein vent alimentaires et la mise en place de drives fermiers. Il a également contribué à la centralisation et la diffusion de bases de données pour aider les consommateurs locaux à trouver des producteurs en vente directe. La vente en demi-gros a également été promut avec la création, en mai 2020, de la deuxième halle des producteurs « Terres de Provence » à la Barrasse (Marseille).

La crise sanitaire a ainsi révélé l'opérationnalité du Projet Alimentaire Territorial « à l'écoute » des acteurs de terrain (associations, professionnels et représentants des fédérations...) et en capacité de déployer des actions dans des temps très courts, à différentes échelles, grâce à un intense travail partenarial. Ces actions ont été ajustées constamment aux besoins concrets du terrain grâce à la mise en place d'une veille technique, véritable « monitoring » de l'opérationnalité des mesures et expérimentations mises en œuvre.

<sup>\*</sup> Task-force: Forme d'organisation opérationnelle et temporaire créée pour exécuter une tâche ou activité donnée.

## UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL AU SERVICE DU RENOUVEAU ET DE LA RÉSILIENCE TERRITORIALE

Face à la crise profonde qui s'installe et qui se cumule à d'autres crises, climatique notamment, les territoires du Pays d'Arles et de la Métropole engagent le virage du renouveau à la hauteur de la gravité de la situation et des opportunités à saisir pour repenser l'avenir. Il s'agit de bâtir un nouveau modèle de développement plus résilient et solidaire, permettant d'anticiper et de faire face aux diverses menaces qui pèsent sur le territoire dont les conséquences peuvent être désastreuses (pandémies, bouleversements écologiques et climatiques, épuisements et dégradations des ressources, risques naturels ...).

Ce renouveau territorial s'inscrit dans le prolongement du plan de relance national qui priorise l'action publique autour de la transition écologique, de la compétitivité économique et de la cohésion sociale des territoires. Il invite à construire l'agriculture de demain : une agriculture plus résiliente face aux aléas climatiques, moins dépendante du système économique mondial, engagée dans des pratiques respectueuses des ressources et de la biodiversité et résolument tournée vers les circuits courts de proximité.

Le Projet Alimentaire Territorial constitue un outil clé pour la résilience alimentaire des territoires et la reterritorialisation de l'alimentation. Il a montré son efficacité face à la crise globale et traduit un profond changement des méthodes fondées sur la solidarité, l'économie des proximités, la construction de stratégies collectives et transversales. Il est ainsi au cœur du projet de relance et du renouveau de l'institution publique.

Son plan d'actions 2021-2023 a été co-construit avec les acteurs locaux lors des "Fabriques" de novembre 2020. Six demi-journées d'échanges ont été organisées pour croiser les regards, affiner et prioriser les actions de la nouvelle feuille de route dans une logique de complémentarité avec «l'écosystème» des opérations et financements déjà existants.

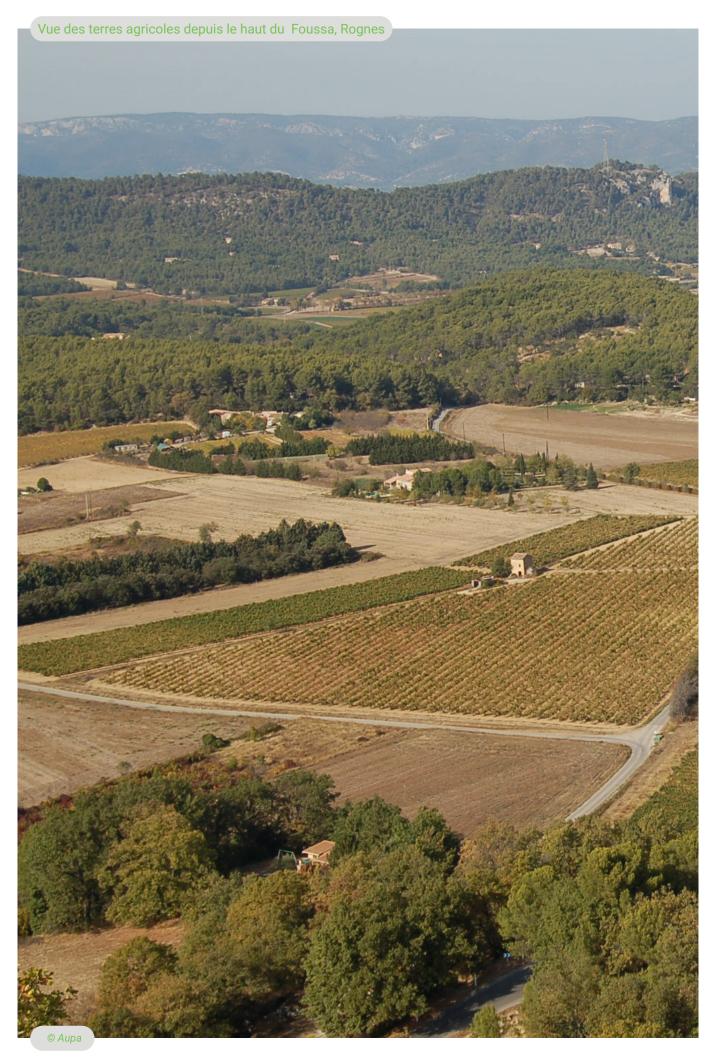
La feuille de route 2021-2023 s'inscrit globalement dans les plans de relance et appels à projets nationaux portés par le gouvernement. Elle tire les enseignements de la crise sanitaire et donne l'opportunité de faire vivre les logiques testées dans l'urgence en 2020. Opérationnel et transversal, ce plan d'actions ouvre la voie de la constitution « d'un service publique alimentaire ».

Il se décline en 28 actions autour des 5 axes stratégiques suivants:

- > Soutenir la production agricole locale et l'emploi "non délocalisable" : il s'agira notamment d'accompagner le développement des circuits courts de proximité ou encore de mobiliser les différents circuits de distribution (ex: GMS, restauration collective) pour créer de nouveaux débouchés locaux et durables pour les agriculteurs.
- Sarantir l'accès à une alimentation de qualité pour tous. Le plan d'actions entend sensibiliser aux enjeux du "bien-manger", accompagner les changements de pratiques alimentaires ou encore lutter contre les déserts alimentaires en développant de nouveaux modèles d'accessibilité à une alimentation locale et de qualité.
- Mettre en œuvre une politique foncière globale basée sur le suivi, l'acquisition et la protection du foncier sur des secteurs agricoles stratégiques.
- Accélérer la transition agroécologique en soutenant les filières qui s'inscrivent dans la résilience climatique (agriculture biologique, haute valeur environnementale). Le plan d'actions entend également mettre en réseau les acteurs de l'agroécologie pour diffuser les bonnes pratiques (irrigation, agroforesterie, biodiversité fonctionnelle, etc.).
- Innover et renforcer les méthodes de travail collectif et de gouvernance en capitalisant sur les expériences menées pendant la crise sanitaire afin de développer une action publique réactive en phase avec les besoins du territoire.



Le Projet Alimentaire Territorial est sur la plateforme participative



#### Rédaction:

Sabrina Rodriguez et Olivier Pallier Atelier **Transition environnementale** 



#### AMP METROPOLE - Direction de l'agriculture

service alimentation durable, économie agricole, innovation DGA Agriculture, Forêt, Paysages, Espaces Naturels BP 48014 – 13567 MARSEILLE cedex 02 – t : 04 91 99 99 00 Tour la Marseillaise - 2 bis Quai d'Arenc –13002 MARSEILLE



Le Mansard Bât C 4º étage 1 Place Martin Luther King Avenue du 8 mai 1945 13090 Aix-en-Provence 04 42 23 12 17